

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU MARDI 28 MAI 2013, A 19H30

PRESIDENCE	M. Marc'Aurelio Andina, Président
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Belkiz Renklicicek et Anna Sophia Delgado, MM. Pierre-Emmanuel Esseiva et Bernard Gasser
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Benjamin Gasser

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2013
2. Remplacement du système de chauffage des halles des pompiers et de l'édilité du bâtiment des services extérieurs ainsi que la mise en conformité du local de stockage
3. Approbation du règlement du Conseil général
4. Comptes 2012
Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
5. Rapport de gestion 2012
6. Elections à la présidence et à la vice-présidence
7. Divers

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, chers collègues du Conseil général, nous sommes prêts pour nous embarquer pour celui qui, pour moi, sera mon quatrième et dernier voyage en tant que capitaine du navire. Comme vous le savez, j'ai souvent guidé les séances du Conseil en m'appuyant sur un fil rouge et, ce soir, je ne dérogerai pas à la règle. Dès lors, avant de commencer, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à bord, chers collègues, ainsi

que de saluer mon équipage du bureau, à savoir en particulier la commandante en seconde. De même, permettez-moi de saluer notre valeureux quartier-maître communal et, pour finir, tous les matelots de l'administration communale en les remerciant pour le travail abattu afin que notre navire puisse toujours arriver à bon port. Pour finir, je salue le public et je souhaite également la bienvenue aux représentants des médias, toujours fidèles à leur poste. La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 15 mai 2013. Je demande aux scrutateurs de me communiquer le nombre des Conseillers présents. Nous sommes actuellement 46 Conseillers généraux. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons donc valablement siéger. Avez-vous des remarques concernant l'ordre du jour ?

M. François Page, Conseiller général. Sur la convocation, il est écrit le 28 mai 2012 mais nous sommes en 2013.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Correction faite, j'en conclus que vous êtes d'accord avec l'ordre du jour proposé. Pour la séance de ce soir, je dois excuser : Mmes Belkiz Renklicicek, Anna Sophia Delgado, MM. Pierre-Emmanuel Esseiva, qui est remplacé en tant que scrutateur par M. Dimitri Küttel, et Bernard Gasser. J'excuse également M. Benjamin Gasser pour le Conseil communal. M. Allan Alvez da Costa arrivera plus tard.

Je passe maintenant aux traditionnelles communications du Président. Ce soir, nous avons l'honneur et le plaisir d'accueillir parmi nous une délégation de la Commune polonaise de Zagorz, située à l'extrême Sud-Est de la Pologne, plus précisément dans la province des Basses Carpates, proche de l'Ukraine. La venue de cette délégation, conduite par le Maire de Zagorz, M. Ernest Nowak, et comprenant le vice-préfet, le colonel des gardes-frontières et des Conseillers régionaux, s'inscrit dans un programme de collaboration et d'échange conçu et financé dans le cadre d'un accord de collaboration, passé entre la Suisse et l'Union européenne. Cet accord prévoit la constitution par la Confédération d'un fonds de coopération destiné à certains Etats membres en vue de la promotion et du renforcement d'un partenariat entre des autorités locales suisses et étrangères, en l'occurrence polonaises.

L'objectif de cette mesure est, notamment, de promouvoir et d'échanger les meilleures pratiques et de transférer les connaissances entre les entités partenaires. La Commune de Villars-sur-Glâne a décidé d'apporter sa contribution à cette démarche et d'établir une collaboration avec la Ville de Zagorz car, avec ses 13'000 habitants, il s'agit d'une ville équivalente à la nôtre. Nos partenaires polonais aimeraient, notamment, s'informer de la manière dont nous mettons en place les procédures ou les services, en particulier au niveau de l'environnement, des eaux, des déchets, du sport, de la culture, de l'éducation ainsi que

de la sécurité et protection de la population avec une mention spéciale pour le service du feu. Afin de souhaiter la bienvenue en votre nom, au nom du bureau et en mon nom personnel, permettez-moi, chers collègues, que je fasse une légère entorse à notre règlement, qui précise que dans cette assemblée on parle exclusivement français, pour saluer, comme il se doit, la délégation de Zagorz avec quelques mots en polonais tout en excusant d'avance mon éventuelle mauvaise prononciation.

Je voudrais encore juste vous dire que, dans notre Commune, nous avons une avenue près de l'Hôpital cantonal, à savoir l'avenue Jean-Paul II, qui a été dédiée à un très illustre polonais. Nous rappelons le bon souvenir de ce pape, qui était originaire d'une localité près de Cracovie, dans la province de la Petite Pologne, une province au Sud-Ouest, juste à côté de la vôtre. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de faire plus ample connaissance avec vous à la fin de cette séance mais, pour le moment, j'ai le plaisir de vous présenter un film de présentation de la commune de Zagorz que la délégation polonaise nous a amené. Je vous remercie pour ce film.

Je passe maintenant à d'autres communications. Le 6 mai 2013, M. Giovanni-Antonio Colombo, Président de notre Commission sur les fusions intercommunales, en compagnie du soussigné, de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Jérôme Hayoz, respectivement Président du Conseil général et Président de la COFI de la Ville de Fribourg, avons été invités par le bureau du Conseil général de Marly et, notamment, par son Président, M. Benjamin Papaux, pour un échange de vues et d'informations quant au processus dans lequel nos deux COFI se sont engagées. La réunion s'est passée dans une ambiance très cordiale et les échanges de vues ont été fort constructifs. Les membres du bureau du Conseil général de Marly ont notamment compris à quel niveau se situait la démarche de nos deux COFI. Ce n'est pas exclu que, suite à cette démarche, une éventuelle COFI marlinoise puisse voir le jour, mais toute décision à ce sujet est, et reste bien entendu, du ressort du Législatif de Marly. Au cas où M. Colombo souhaite nous donner de plus amples renseignements à ce sujet, je l'invite à le faire sous le point des divers de cette séance.

Le Bureau s'est aussi aperçu d'un certain relâchement au sein de quelques-unes des Commissions communales. Certains des membres étant peu, voire pas très assidus, quant à leur présence auxdites séances et surtout pas non plus très assidus à s'excuser. Est-ce dû à un relâchement suite à la nouvelle législature ? Faut-il espérer que la fréquentation à ces Commissions augmentera à mesure que les prochaines élections s'approcheront ? Cela étant, je vous rappelle que la présence aux Commissions est tout autant nécessaire que la présence aux séances du Conseil et, si un membre est absent et ne s'excuse pas auprès du

Président ou du Secrétaire de la Commission, il peut être déchu de sa fonction au bout de trois reprises et remplacé par d'autres. Le nouveau règlement sera d'ailleurs encore plus précis à ce sujet. Dès lors, j'en appelle aux Présidents des partis et aux Chefs de groupe afin qu'ils battent le rappel des troupes.

La dernière communication concerne, avec un temps de retard, une naissance, à savoir celle de Louise, fille de notre collègue Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, le 9 janvier 2013. Nous souhaitons à la petite Louise et à ses parents tout de bon pour le futur.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2013

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Avez-vous des remarques concernant ce procès-verbal ? Tel n'est pas le cas. Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 28 février 2013 le manifestent en levant la main.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2013 est accepté à l'unanimité.

2. Message relatif au remplacement du système de chauffage des halles des pompiers et de l'édilité du bâtiment des services extérieurs ainsi que la mise en conformité du local de stockage

M. Marc'Aurelio Andina, Président. La parole est à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. On s'attaque au paquebot du bâtiment des services extérieurs (BSEV) en guise d'apéritif pour cette soirée. Dans sa séance du 14 mai 2013, la Commission financière a entendu les renseignements complémentaires de M. Carrel, Conseiller communal, et de Mme Duvoisin. La Commission financière est convaincue qu'il faut procéder au remplacement du système de chauffage des halles des pompiers et du bâtiment des services extérieurs, sa réparation n'étant manifestement plus possible. Vu le prix ridiculement bas consenti à l'époque pour ce chauffage, soit CHF 136'000.-, sur un budget de construction du BSEV de CHF 8 mios, il faut le rappeler, on peut même être satisfait que ce chauffage low cost ait duré 12 ans. La Commission financière soutient ainsi la demande de crédit de CHF 380'000.- pour ce remplacement, qui est donc le seul choix possible. Elle a pris note que ce montant est un plafond. La Commission financière préavise également favorablement la mise en conformité

du local de stockage pour CHF 40'000.- compte tenu du danger potentiel existant actuellement avec celui-ci. La Commission financière préavise donc favorablement la demande de crédit totale de CHF 420'000.- et l'autorisation, si nécessaire bien évidemment, de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil communal pour des éventuelles explications complémentaires.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. La parole va au Conseil général.

M. Jean-Yves Pittet, Conseiller général. Le groupe des Verts pense qu'il serait plus efficient d'installer un chauffage plus en rapport avec l'écologie et l'avenir, se référant au logo de Villars-sur-Glâne Cité de l'énergie. Nous proposons que le Conseil communal étudie la faisabilité d'installer sur cette halle de l'édilité, des pompiers et sur les bureaux un système de chauffage thermodynamique solaire. Par conséquent, nous invitons le Conseil général à renvoyer le message.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Nous avons une propositions de renvoi. Quelqu'un d'autres veut-il se prononcer sur ce message ?

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Le PLR préavise favorablement ce message ainsi que les sommes attribuées pour cette mesure d'urgence. Cependant, dans la demande, il y a deux espaces avec des activités différentes : l'édilité travaillant selon des horaires réguliers et dont le système de panneaux rayonnants proposé serait adapté et permettrait un réglage optimal des besoins énergétiques, la halle des pompiers qui est utilisée de manière irrégulière et dont les besoins sont immédiats et surtout imprévisibles. Le PLR nuance cependant le choix du système de chauffage qui est, certes, le nec plus ultra dans ce genre de construction mais qui, au niveau de l'utilisation à long terme, semble générer des dépenses énergétiques inutiles pour le volume de la halle des pompiers utilisée de manière sporadique. Le système des panneaux rayonnants est beaucoup plus onéreux à l'acquisition qu'un système à air et est adapté pour des périodes de chauffage régulières longues. De sa mise en route à la sensation effective du chaud, il peut malgré tout se passer plus d'une heure. Le choix de ce système unitaire amènera un chauffage à plein temps de ces halles. Le PLR apprécierait que, dans la demande d'offre, une variante mixte soit également étudiée

et que ce choix se fasse sur la base d'une étude économique tenant compte d'une utilisation à long terme de cette installation différenciée par espaces.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 22 mai dernier, le groupe socialiste a décidé, à l'unanimité, de soutenir le message, invite ses collègues du Conseil général à faire de même et félicite son auteur pour son bon niveau de clarté.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Il n'y a plus d'intervention. M. Pittet, maintenez-vous votre demande de renvoi ? Nous votons maintenant sur le renvoi. Celles et ceux qui veulent renvoyer le message lèvent la main.

La demande de renvoi du message est rejetée par 35 non, 9 oui et 2 abstentions.

Est-ce que quelqu'un désirerait encore faire une intervention sur ce message ?

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. J'aimerais juste demander s'il est possible de répondre aux deux problèmes qui ont été posés tout à l'heure.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, nous avons bien pris note de la demande de M. Bruchez du PLR et nous allons en tenir compte. Les panneaux solaires n'étaient pas prévus pour cette fois. Nous allons déjà faire l'expérience au Centre sportif. Je vais analyser avec les Services techniques la demande du Parti des Verts concernant la pose de panneaux solaires sur le BSEV.

M. Jean-Yves Pittet, Conseiller général. Ce ne sont pas des panneaux solaires simples mais des panneaux solaires en aluminium avec un fluide à l'intérieur. L'efficacité est la même quand il n'y a pas de soleil. Simplement avec les différences de températures extérieures, la chaleur se fait à l'aide d'un convertisseur. C'est à ce niveau qu'il serait intéressant de se poser la question.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Nous allons donc effectivement étudier cet élément très intéressant. Il y a eu effectivement la mesure d'urgence. Nous avons demandé au bureau Chammartin et Spicher de réaliser l'étude. C'était la proposition qu'il a

faite avec ce qui existe déjà maintenant. Bien entendu, nous allons étudier la possibilité concernant ces panneaux solaires thermodynamiques.

M. Jean-Yves Pittet, Conseiller général. J'étais avec un ingénieur de chez Lutz lorsque j'ai vu ce système et, même lui, ne le connaissait pas et a été fortement étonné de la capacité de rendement de ces systèmes.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Le Conseil communal a pris note, mais un budget est voté. Si l'on choisit cette option, il faut bien sûr que cela figure dans le budget. Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif au remplacement du système de chauffage des halles des pompiers et de l'édilité du bâtiment des services extérieurs, ainsi que la mise en conformité du local de stockage, pour un coût total de CHF 420'000.- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 75'600.-, comprenant un amortissement de 15% et des intérêts de 3% sur CHF 420'000.- ?

Le message est approuvé par 40 oui, 1 non et 5 abstentions.

3. Approbation du règlement du Conseil général

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Avant d'initier ce point, j'aimerais vous informer que le groupe ad hoc, constitué pour cette tâche et composé par les membres du bureau et les représentants des partis, a tenu au total cinq séances, à savoir les 9 novembre 2011, 5 janvier 2012 sous la présidence de Mme Corinne Fässler, 11 octobre 2012, 15 janvier et 6 février 2013 sous ma présidence. Le règlement a été soumis à deux reprises, respectivement au début mars 2012 et au début mars 2013, à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour examen préalable. Les propositions de modifications formulées par la DIAF les 20 avril 2012 et 12 avril 2013 ont pratiquement été toutes intégrées dans le nouveau règlement de sorte que notre Conseil pourra se valoir d'un règlement actuellement à jour. Il était d'ailleurs temps de le renouveler, puisque l'ancien règlement date d'il y a 15 ans. Nous ne nous sommes pas limités au toilettage, mais nous avons procédé à une révision totale du règlement, ce qui nous permet, par là même, d'attribuer une nouvelle numérotation des articles. Ceci implique bon nombre de modifications, d'adjonctions et de nouveautés apportées au règlement. Elles ont été reprises parfois intégralement des lois et des règlements d'exécution cantonaux, notamment la loi sur les communes et la loi sur l'exercice des droits politiques, qui avaient été entre-temps

partiellement ou totalement révisées. A tout cela, s'est également ajouté la nouvelle loi sur l'information et l'accès au documents, voire le règlement communal sur les naturalisations du 15 février 2011.

Je vous concède que le message du bureau qui vous a été transmis est pour le moins succinct et ne vous donne pas les détails des débats du groupe ad hoc. Cela est partiellement dû au fait que, dès la première séance, il n'a pas été tenu de procès-verbal. Comme les débats ont été intenses et qu'ils ont été jalonnés de nombreuses propositions et contre-propositions, la préparation d'un message plus détaillé se serait révélée un travail plutôt long et fastidieux pour les miliciens que nous sommes, avec le risque que l'approbation du règlement soit repoussée. Nous nous sommes donc limités à ce bref message, tout en considérant que le règlement qui vous est présenté ce soir a fait l'unanimité au sein du groupe ad hoc dans lequel tous les partis ont été représentés et ont pu largement s'exprimer. J'ajouterai également que, dans le nouveau règlement, nous avons tenu compte et plus ou moins intégré toutes les propositions que les partis ont soumises au groupe ad hoc. C'est le cas notamment d'un nouvel outil législatif tel que le postulat, alors que la proposition, déjà comprise dans l'ancien règlement et ainsi nommée dans la loi cantonale, constitue en vérité ce que l'on désigne autrement par le terme de motion.

Au titre des Commissions, nous avons suivi les vœux exprimés plusieurs fois au sein du Conseil, à savoir de limiter à un nombre précis, en l'occurrence à neuf, les membres de la Commission financière. Nous avons, par ailleurs, tenu compte des remarques concernant la Commission de politique sociale en augmentant le nombre de membres de quatre à au moins sept, tout en précisant que chaque parti a le droit d'y être représenté. Au sujet de la notion de groupe, qui avait été un des éléments principaux sur lequel s'est notamment basé la décision de réviser le règlement en vigueur, elle a été maintenue, tout comme la condition pour sa constitution, à savoir celle de compter au moins cinq Conseillers généraux. En réalité, ce n'était pas la notion de groupe qui posait le plus de problème, mais bien plus celle d'une représentation et d'une répartition plus équitable entre les principaux partis et les petits partis, notamment au sein des Commissions communales les plus importantes. Ayant découvert là où le bât blesse, les membres du groupe ad hoc ont élaboré une solution qui se traduit dans le nouvel article 9 et qui prévoit qu'avant la séance constitutive le doyen d'âge assume un rôle de médiateur et il se fera fort avec le Secrétaire communal et le Conseil communal de parvenir avec les Présidents de tous les partis à une répartition équitable dans les Commissions.

J'espère que ces observations vous feront mieux comprendre les tenants et les aboutissants du nouveau règlement qui vous est présenté ce soir. Bien entendu, je compte aussi sur les membres du groupe ad hoc, voire sur le Secrétaire communal, pour m'aider à répondre autant que possible aux éventuelles demandes de détails. Concernant l'examen de détail du règlement, je ne le lirai pas article par article puisque vous avez certainement eu l'occasion de le faire vous-même lors de votre préparation à la présente séance du Conseil. C'est pourquoi, je parcourrai le règlement titre par titre et chapitre par chapitre. Dès que vous aurez une intervention sur un article dans l'un des titres ou des chapitres, n'hésitez pas à me le signaler. Bien entendu, s'il y a des propositions d'amendements simples, le secrétaire prendra note. Si, par contre, les phrases seront relativement compliquées, je demande à son auteur d'écrire le texte. Je vous rappelle encore que dans le cas où un amendement est déposé, on procèdera d'abord par la version du bureau qui sera mise au vote. En cas de vote, si la proposition du bureau n'obtient pas la majorité des voix, ce sera au tour de la proposition d'amendement d'être votée.

Le titre et les considérants

Pas de commentaire.

Titre premier : Dispositions générales

Pas de commentaire.

Titre II : Séance constitutive

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je me permets de vous signaler une incohérence entre l'article 12 et l'article 15, au titre 3. Dans l'article 12, nous fixons que le Président et son Vice-Président sont élus pour une période de douze mois et ils ne peuvent pas appartenir au même groupe. Dans l'article 15, qui parle de la présidence, à l'alinéa 1, cette précision ne figure plus. Je propose de l'ajouter.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Celles et ceux qui acceptent cette proposition d'amendement sont priés de lever la main.

L'amendement de M. Marthaler est accepté à l'unanimité.

Titre III : Organes et attributions, chapitre premier, présidence

Pas de commentaire.

Chapitre 2 - Scrutateurs

Pas de commentaire.

Chapitre 3 – Bureau

Pas de commentaire.

Chapitre 4 - Secrétariat

Pas de commentaire.

Chapitre 5 - Commissions

Pas de commentaire

Titre IV : Séances

M. François Pythoud, Conseiller général. On maintient la formulation qui était déjà dans la version précédente, c'est-à-dire que les convocations sont adressées sous pli personnel à tous les membres et que les messages relatifs à l'ordre du jour sont envoyés, en règle générale, avec la convocation. J'aimerais simplement savoir si cette formulation exclut l'envoi par mail des documents ?

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Cela ne pose pas de problème et concerne également le courrier électronique.

Chapitre 2 - Déroulement

Pas de commentaire.

Chapitre 3 - Divers

Pas de commentaire.

Chapitre 4 - Bon ordre des débats

Pas de commentaire.

Chapitre 5 - Procès-verbal

Pas de commentaire.

Chapitre 6 - Dispositions finales

Pas de commentaire.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je remercie beaucoup les membres du bureau et du groupe ad hoc de l'excellent travail. On peut compter sur un règlement, probablement le plus à jour dans l'Agglomération. Approuvez-vous le règlement tel que révisé avec l'amendement de M. Marthaler ?

Le règlement du Conseil général est approuvé à l'unanimité.

Le règlement doit encore être signé par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts pour qu'il puisse entrer en vigueur, en espérant qu'il le sera lors de la prochaine séance du Conseil général.

4. Comptes 2012

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. J'ai le plaisir de vous présenter les comptes, qui sont bons puisqu'ils se soldent par un bénéfice de CHF 290'000.- environ après réserves et amortissements de CHF 1'850'000.-. Je ne vais pas vous soumettre un long commentaire parce que je pense que le message est suffisamment complet et que les comptes ne posent pas de problèmes fondamentaux. Un bémol pour ce qui est des rentrées des impôts sur les personnes physiques. Vous avez vu que le montant, qui avait été budgétisé sur ce point, est largement supérieur aux rentrées effectives. On a pu constater que c'est le cas dans de nombreuses communes et également sur le plan cantonal. On peut se poser la question de

savoir pourquoi. Il y a différentes manières de l'expliquer. D'abord, certains contribuables, qui viennent dans le canton de Fribourg, ne paient pas d'impôt, comme l'avait relaté M. Godel, Conseiller d'Etat, lorsqu'il est venu nous rendre visite à la commune. Il s'agit de 30% environ. C'est donc beaucoup. Si vous avez 30% de nouveaux contribuables qui ne paient pas d'impôts, cela vous grève la moyenne de manière importante. On peut penser aussi aux conséquences de la réduction des impôts décidée par le Grand Conseil. Mais je dois dire que j'ai des doutes sur ce plan-là, puisque nous nous fondons, pour procéder à nos calculs, sur les chiffres que nous donne l'Etat et je pense que ce dernier nous fournit des chiffres qui tiennent compte des diminutions d'impôts qui ont été décidées. Je dirais que, pour nous, c'est un élément, d'une certaine manière, d'inquiétude parce que c'est clair que si la population augmente et les impôts ne suivent pas le mouvement, étant entendu que chaque contribuable coûte à la commune, cela peut être problématique.

Mais je crois qu'il faut relativiser les choses en ce sens que nous avons la chance d'avoir un certain nombre de personnes qui sont d'excellents contribuables. Ce sont des spécialistes qui viennent à Villars-sur-Glâne pour travailler dans des sociétés établies dans la commune. La dette continue à diminuer. On paie moins d'intérêt. Si l'on regarde ces dernières années, cela se chiffre à quelques centaines de milliers de francs et cela est encore accentué par le fait que nous avons ces temps des intérêts qui sont extraordinaires. Je peux vous dire, par exemple, que nous avons renouvelé un emprunt sur 12 ans à un taux de 1.48%. Les centaines de milliers de francs que nous ne payons pas en intérêts, et bien, on peut les utiliser pour la commune. Tout à la fin du document dont vous disposez, vous avez le compte financier. C'est un document assez simple, mais assez significatif. Il vous dit que, l'an passé, nous avons financé notre fonctionnement et nos investissements avec un bénéfice d'environ CHF 96'000.-. Cela est bien sûr un excellent chose. L'élément positif récurrent, et heureusement il se produit depuis plusieurs années, c'est toujours l'excellent résultat des recettes de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Malgré la crise économique, nos sociétés ont toujours d'excellents résultats et, a priori, il n'y pas de raisons que cela change. Nous avons d'excellents contacts avec ces sociétés. Nous avons toujours eu une position parfaitement claire dans ce sens que nous avons toujours dit qu'il n'était pas question d'augmenter les impôts à Villars-sur-Glâne. Ces sociétés investissent et créent des emplois. C'est là vraiment un point tout à fait positif qui perdure depuis quelques années et qui doit, normalement, continuer dans la mesure où nous avons également une gestion saine de nos finances publiques. La conjoncture, sous cet angle-là, peut avoir des effets qui changent les chiffres. Comme je l'ai dit jusqu'à maintenant, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas faire preuve d'une certaine prudence.

Un point encore qui représente une incertitude pour l'avenir, ce sont les conséquences des difficultés financières du Canton. Vous avez tous lu les journaux. Vous avez tous vu que le Canton est en train de réduire drastiquement ses dépenses. Ce qui va advenir pour les communes n'est pas encore clair. J'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas de trop lourds reports de charges du Canton sur les communes, mais je vous avouerai que j'ai quelques doutes. D'ailleurs, on voit que, de manière très régulière, les dépenses liées augmentent. Malgré ce qu'on a pu dire, j'ai des craintes que nous subissons quelques retombées négatives de la situation financière cantonale. Nous récoltons les fruits d'une gestion financière qui, depuis des années, est sérieuse. Il n'y a pas de raisons d'en changer. Il faut poursuivre dans la même direction au grand bénéfice, à mon avis, des citoyens de notre commune et je pense aussi que c'est la meilleure manière pour la Commune de Villars-sur-Glâne de participer à un centre cantonal fort, si cher à certains.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. La parole va maintenant à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. A l'instar de M. Perroud, la Commission financière a été ravie de constater que les comptes 2012 bouclent avec un bénéfice, certes limité, mais après moult amortissements et réserves alors qu'un déficit était budgétisé. Intéressant de constater effectivement que la dette communale diminue pour atteindre un niveau comparable à celui de 1998, soit CHF 65 millions. Cela est fort réjouissant. N'oublions pas cependant malgré tout que la dette communale par habitant, aujourd'hui toujours, demeure la plus élevée du Canton.

Malgré une estimation donc prudente de l'impôt sur les personnes physiques, basée sur les données cantonales, les recettes sur ce poste ont été moins importantes que ce qui était prévu dans le budget. Ce qui est quelque peu inquiétant quand on voit que la population a crû d'environ 10%. Il semble donc que cette situation, comme l'a dit M. Perroud, soit vécue aussi par la grande majorité des communes. Si les réductions d'impôts décidées par le Canton et la crise économique sont aussi en cause, il faut constater que notre Commune n'attire, à l'instar des autres, pas que des contribuables fortunés malgré l'image tenace qu'elle véhicule de commune riche. Ainsi, chez nous aussi, bon nombre d'habitants ne paient aucun impôt. Nous constatons aussi que les charges, entre autres administratives et liées à l'éducation, augmentent aujourd'hui de manière plus importante que les revenus. Il ressort également du rapport de gestion, qui est à notre disposition, que les coûts d'assistance ont très sensiblement augmenté dans le quartier de Cormanon, quartier où la population est très mobile et ne fournit pas à la Commune les impôts qu'on nous avait tant parlés, il y a quelques années. De 2007 à 2010, les recettes des impôts sur les personnes physiques ont

augmenté en moyenne de 1.3% par an, alors que l'impôt sur les personnes morales a augmenté en moyenne de 14.7% par an. Aujourd'hui, et c'est un chiffre impressionnant et probablement unique dans le Canton, 37% des recettes fiscales de notre Commune proviennent des personnes morales qui ont leur siège à Villars-sur-Glâne. Cela est à la fois réjouissant, mais également inquiétant si l'on songe au caractère aléatoire de cette situation en raison d'éléments qui nous échappent comme, par exemple, les baisses futures d'impôts qu'engendrera nécessairement l'abolition des privilèges fiscaux de certaines entreprises ayant leur siège en Suisse et l'alignement de l'impôt des autres entreprises à ces taux plus bas, dont bénéficient aujourd'hui les entreprises privilégiées. La situation financière de la Commune, à la clôture des comptes 2012, ne peut que conforter le Conseil communal et notre Conseil général à poursuivre, comme l'a dit M. Perroud, la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'amortissement de la dette, très important en terme d'intérêts, et le financement des investissements par les deniers propres sans forcément chaque fois recourir à l'emprunt, mais en utilisant les liquidités à disposition et les réserves qui sont constituées dans différents postes. La Commission financière ne peut donc que soutenir la stratégie suivie par le Conseil communal dans ce domaine et encourager à poursuivre dans ce sens. C'est ainsi qu'à l'unanimité, sur la base des éléments qui viennent d'être mis en lumière, la Commission financière vous propose d'approuver les comptes 2012.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. La parole va au Conseil général pour des remarques d'ordre général.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Le groupe socialiste a aussi constaté que le résultat des comptes 2012 est globalement bon et il les approuve. La Commune a enregistré un bénéfice de près de CHF 300'000.-. Elle a été en mesure d'assainir le compte courant des avances aux bénéficiaires de l'aide sociale pour CHF 800'000.-. Elle a pu amortir le bâtiment des Martinets pour CHF 0.5 mio. Elle a pu faire des amortissements complémentaires nécessaires pour CHF 1.7 mio dans les domaines des eaux potables et usées. La dette a pu être amenée au niveau de 1998. Tout cela, malgré le fait que les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et là je fais la comparaison non pas avec le budget mais avec l'année 2011, ont diminué. Elles sont de CHF 300'000.- inférieures à celles des comptes 2011. Cela est préoccupant. Heureusement, cette diminution a été plus que compensée par les recettes fiscales provenant d'autres impôts et aussi par la bonne maîtrise, bien entendu, des dépenses courantes, maîtrise pour laquelle le groupe socialiste félicite le Conseil communal.

La baisse des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques, qui représentent la source principale des fonds pour la Commune est, je l'ai déjà dit, préoccupante. Elle est d'autant plus qu'elle intervient pendant une période où la population a augmenté d'environ 10%. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette évolution est due à une baisse des revenus moyens des contribuables de Villars-sur-Glâne ou dans quelle mesure elle est, au contraire, due aux réductions d'impôts décidées ces dernières années par le Grand Conseil. Mais effectivement, je suis aussi de l'avis que, comme on se base sur les chiffres du Canton, les fonctionnaires cantonaux doivent précisément savoir quels sont les effets des décisions prises pour réduire les impôts au niveau cantonal. Donc, on pense plutôt que cela est dû à une baisse des revenus moyens des contribuables de Villars-sur-Glâne. Il semble bien que nous devons compter encore avec une stagnation du produit de cet impôt et, comme on le sait, les recettes provenant des personnes morales sont, par nature, moins stables que les fonds qui proviennent des personnes physiques. Nous encourageons le Conseil communal a continué la politique poursuivie jusqu'à maintenant : maîtriser les dépenses et dégager les fonds nécessaires pour, d'une part, financer les investissements prioritaires et, d'autre part, réduire la dette.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Guggiari.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. A l'instar de l'exercice précédent, les comptes sont bons, pour ne pas dire carrément excellents. Un budget de recettes de près de CHF 68 mios qui permet de rembourser les dettes, de procéder aux investissements nécessaires sans emprunter, de subventionner des logements, de faire face à l'augmentation des aides sociales ou encore de financer, via les doubles voire triples péréquations, le train de vie des communes de Sarine Campagne. Tout va bien dans notre petite Commune et nous saluons, au passage, la rigueur et la sagesse de notre Exécutif. Puisque tout va pour le mieux, prenons un petit peu de temps pour la fantaisie. Imaginons la vie de notre heureuse Commune privée simplement de la moitié de ses rentrées fiscales provenant des personnes morales. Le budget des recettes de fonctionnement passerait ainsi de CHF 68 mios à CHF 58 mios, soit une belle réduction de notre potentiel de dépenses. La première victime serait le service de la dette. Pas trop grave me direz-vous ! Je vous l'accorde. Et ensuite, Il faudrait tout de même trouver la bagatelle de CHF 6.5 mios d'économie. Un scénario catastrophe peut-être, mais néanmoins plausible.

Il y a une année, on nous parlait des taxes publiques, des aménagements fiscaux accordés aux entreprises ou de la faculté des entreprises de choisir l'endroit où elles paient leurs impôts. Fort heureusement, la plupart des entreprises reste fidèle à Villars-sur-Glâne, mais

jusqu'à quand. Car aujourd'hui, une nouvelle menace pointe son nez. La Commission financière vient d'en parler. La pression internationale obligera la Suisse et ses cantons à revoir leur système d'imposition des entreprises. Jusqu'en 2012, le Canton de Fribourg était le plus attractif des romands et Villars-sur-Glâne en profitait largement. D'ici 2016, le Canton de Neuchâtel, qui a anticipé la menace, va progressivement diviser par deux ses taux d'imposition des sociétés et passera, du même coup, en tête du classement des cantons romands, voire de Suisse d'ailleurs. Quelles en seront les conséquences ? Nul ne le sait. En effet, dans le domaine des rentrées fiscales des sociétés, tout le monde navigue dans le noir. Alors de grâce, arrêtons de croire et de considérer ces rentrées fiscales comme acquises. Prenons soin plutôt des rentrées fiscales des personnes physiques. Il est probable que ce poste soit victime, en 2012, d'un excès de prudence, s'agissant d'une délicate estimation. Mais la baisse constatée est énorme au regard du budget et incompréhensible par rapport à l'exercice précédent. Or, dans un contexte de progression démographique, on devrait s'attendre plus à une croissance qu'à une érosion. Mettre la faute sur les allègements fiscaux cantonaux est certes une piste. Rappelons que ces baisses d'impôts ont surtout soulagé les familles avec enfants. Mais que cela ne nous empêche pas d'adopter une politique cohérente, dont le but est de renforcer les recettes des personnes physiques afin de continuer à couvrir les besoins de la Commune et, en passant, ceux de la péréquation.

Une politique cohérente pour atteindre ce but : une fiscalité douce qui attire plus qu'elle n'épouvante et une Commission d'aménagement qui prenne ses responsabilités afin de privilégier le maintien et la venue du contribuable aisé au détriment d'un certain tourisme social auquel on assiste parfois. Le subventionnement de logements d'ailleurs n'est pas seulement une charge de CHF 252'000.- sur le poste 580.365.20 mais, bien plus, un manco sur le poste 900.400. On peut, sans grands risques, imaginer que les appartements, occupés par les 150 bénéficiaires de cette aide, pourraient chacun apporter aisément CHF 2'000.- d'impôts supplémentaires, soit la bagatelle de CHF 300'000.-. Et on peut faire le même calcul avec les 429 bénéficiaires de l'aide sociale, page 50 du rapport de gestion, qui représentent, selon le même calcul, un manque à gagner théorique de CHF 850'000.-. Le calcul est certes simpliste, les situations souvent dramatiques et nous devons assistance aux plus démunis, mais, s'il vous plaît, nous ne sommes pas obligés d'attirer ce profil de contribuables sur notre Commune. Le quartier de Cormanon-Est est un exemple à ne pas suivre. En 2012, ce quartier a vu apparaître 20 dossiers d'aide sociale de plus qu'en 2011, 20 dossiers soit au moins 20 personnes, un petit immeuble de 3 ou 4 étages en somme. Ce n'est pas leur vocation. Malgré cela, à l'unanimité, lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a proposé d'approuver les comptes 2012 tels que présentés.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au groupe PDC.

M. François Page, Conseiller général. Le groupe PDC prend acte avec beaucoup de satisfaction du résultat positif des comptes 2012 avec un bénéfice net d'environ CHF 300'000.-, alors que le budget prévoyait un déficit. Il se réjouit particulièrement de la nouvelle baisse de la dette communale brute, qui retrouve ainsi pratiquement son niveau de 1998, soit une année de mieux par rapport au ranking établi l'année dernière. Il invite le Conseil communal à persévérer sur cette voie. Cet état de fait est également démontré par les intérêts bruts 2012 qui ont baissé d'environ 10%, soit près de 15.5 % depuis les comptes 2010. Le groupe PDC tient à féliciter le Conseil communal pour ce bon résultat. Je vais passer le point au sujet de l'aspect sur l'impôt des personnes physiques pour vous dire peut-être qu'en rapport avec les dépenses liées, le groupe PDC constate que celles relatives aux besoins CHF 33.5 mios ont augmenté de 5.5%, alors que celles des ressources CHF 3 mios ont diminué de 4%, la balance étant ainsi largement à notre désavantage. Pour le reste, nous partageons le point de vue exprimé tout à l'heure par le Président de la Commission financière et donc le groupe vous propose d'accepter les comptes 2012.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Le groupe des Verts va faire court. Il félicite le Conseil communal pour son excellent travail. La gestion prudente des finances de la Commune a permis de conclure l'année 2012 avec un bénéfice de CHF 300'000.- et a permis de réduire une nouvelle fois la dette qui pèse sur les épaules de Villars-sur-Glâne. Les explications données quant aux différences entre budget et comptes nous ont convaincus. Le groupe des Verts approuve les comptes 2012.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Studer.

M. Vital Studer, Conseiller général. Le PCS approuve sans autre le rapport des comptes 2012 et tient à féliciter le Conseil communal pour sa gestion rigoureuse du budget. Le PCS invite le Conseil communal à poursuivre ce cap. La réduction de la dette brute ainsi que l'endettement net par habitant est réjouissant. De plus, le fait que la totalité des investissements en 2012 ont été financés sans avoir recours à un emprunt est une pratique qui devrait être plus courante. Le PCS note cependant que la fiscalité est un thème qui suscite de nombreuses interrogations. Nous invitons donc le Conseil communal à un peu plus de transparence en ce qui concerne la fiscalité des personnes morales. Nous invitons donc les membres du Conseil général à approuver les comptes 2012.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Il n'y a plus d'interventions du Conseil général. Je repasse la parole au Conseil communal s'il désire ajouter quelque chose par rapport à ce qui a été dit.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je remercie les intervenants qui soutiennent la démarche qui est la nôtre de gérer avec sérieux les finances de la Commune. A M. Guggiari, je dirais qu'il a raison de faire son calcul. Ses questions sont pertinentes. Je ne suis pas d'un naturel absolument optimiste. Mais, je pense qu'on peut avoir certains éléments d'optimisme. Vous avez dit très justement qu'il y a des choses qui vont changer. Sur la fiscalité des sociétés, nous avons, par exemple le Canton de Neuchâtel, qui a pris les devants et qui a diminué assez sérieusement les impôts sur les bénéfices des personnes morales. Malheureusement, il y a d'autres éléments qui font que cela ne porte pas les fruits qu'il espérait. On a vu que, sur le plan cantonal, le Directeur des Finances ne s'était pas encore fait une religion sur cet aspect-là. Ce que je vois chez nous, c'est qu'il y a certes une possibilité de diminution des impôts qui peut venir du fait de la concurrence fiscale européenne. Dans le même temps, nous n'aurons plus ce qu'on appelle les forfaits fiscaux et les exonérations fiscales. De sorte que pour Villars-sur-Glâne, on peut avoir un espoir raisonnable pour que les choses ne se passent pas trop mal.

Et comme je vous le disais d'entrée, cela va très bien avec nos sociétés. Je crois qu'elles savent où l'on va. A la place de diminuer leurs activités dans notre Commune, elles les augmentent, d'où des bénéfices pour Villars-sur-Glâne. C'est un signe qui peut nous faire entrevoir l'avenir avec un peu de soleil. Vous avez une deuxième remarque aussi très judicieuse. L'avenir de la Commune, c'est l'aménagement. On a une Commune qui va bien. On a un devoir de solidarité. C'est-à-dire que l'on ne peut pas exiger qu'on n'ait que des contribuables qui soient excellents. Mais on a le droit de faire en sorte qu'il y ait un équilibre raisonnable qui se produise sous cet angle de l'aménagement du territoire. Ce n'est pas facile quand on pense au quartier de Cormanon-Est. On pensait que ce serait un quartier, qui serait plutôt habité par des personnes ayant un certain standing. Ce n'est pas le cas. Enfin, c'est là, effectivement, une préoccupation qu'on doit avoir car c'est tout à fait vrai que l'avenir de la Commune, et là il y a des grands enjeux, se jouera sur les décisions, notamment dans une mesure importante, qui seront prises en matière d'aménagement du territoire et de la construction. Voilà ce que je voulais peut-être ajouter par rapport au commentaire initial.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Pythoud pour une intervention d'ordre générale.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'ai écouté cette discussion avec beaucoup d'intérêt, mais je dois un peu me mettre en opposition avec ce débat concernant les capacités fiscales de certains nouveaux habitants de notre Commune. Je trouve cette approche dangereuse et limite du point de vue éthique. Au lieu de se poser la question de savoir si on doit continuer à accepter ou prendre des mesures, voire même en matière d'aménagement, pour essayer de limiter la venue de contribuables à faible pouvoir de contribution, on ferait mieux de se poser la question de savoir pourquoi ce nombre augmente. Je crois que, quand on parle de solidarité, elle doit jouer dans tous les sens. A mon avis cela est un faux problème. Nous devrions aborder cette question de manière beaucoup plus générale. On veut que tous les pauvres aillent dans les communes déjà pauvres, puisque de toute façon elles sont déjà pauvres. Je trouve que c'est un débat qui est inquiétant par certains aspects et j'aimerais simplement indiquer, à titre personnel, que j'ai vraiment un problème fondamental avec ce dialogue. Pour les autres points, je remercie pour les clarifications.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Nous passons à l'examen des comptes de fonctionnement chapitre par chapitre.

Comptes de fonctionnement

Chapitre 0 Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. J'ai une remarque à la page 3, le compte 020.352.10, participations aux tâches de l'Agglo traitements et administration. Il s'agit certes d'une dépense liée. On a un embryon d'explication dans le message en page 3. Le message ne fait toutefois part que de la différence entre le budget et les comptes, mais si on regarde la différence entre les comptes 2011 CHF 107'000 et les comptes 2012 CHF 147'000.-, on a une augmentation de près de 40%. La Commission financière a l'impression que la simple explication des séances plus nombreuses est un peu courte et elle n'a pas l'impression que l'efficacité de l'Agglo ait augmenté de 40% de 2011 à 2012. Pourrait-on avoir une explication un petit peu plus étayée sur ce sujet ?

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil communal pour la réponse.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Effectivement, vous avez raison. Le message présentait peut-être un raccourci un peu saisissant. Il est vrai que le nombre de séances a augmenté. Il est vrai aussi que l'Agglo nous demande énormément d'investissement en temps et en diverses manifestations auxquelles le Comité doit s'astreindre, notamment lorsque des décisions de principe sont prises. Nous avons dû doubler les séances. Mais ce n'est pas cela qui a fait sauter le budget de 40%. La raison en est qu'il y a un demi-poste supplémentaire de travail qui a été créé d'assistant à la direction de l'Agglo. Ce poste est effectivement mis là, ce qui explique une partie des 40% d'augmentation. J'espère que j'ai réussi à lever vos doutes sur ce point.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. A la page 9, poste 919.365, subventions aux écoles maternelles pour l'accueil extrascolaire, la Commission financière, compte tenu de l'évolution des coûts de ce poste largement à la hausse, demande au Conseil communal de bien vouloir réexaminer la question de la participation des parents par le biais d'une modification éventuelle du règlement communal ad hoc. Elle souhaiterait que lui soit transmise la table actuelle des ces participations.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil communal.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. J'ai pris note de la remarque. Effectivement, nous allons faire dans le courant de l'été une analyse de ces tarifs et si vous voulez connaître les tarifs actuels, ils figurent sur le site internet. A titre indicatif, l'unité d'accueil dans les écoles maternelles coûte CHF 1.05 pour une heure et demie et CHF 10.30 selon le revenu des parents. Je ne pense pas que l'on puisse descendre plus bas que cela.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. A la page 14, poste 341.312, chauffage et éclairage, les explications données dans le message n'ont pas convaincu la Commission. Elle demande des informations complémentaires dans ce sens qu'un mandat a été donné à un spécialiste pour vérifier la justification des coûts et la pertinence du chauffage à distance dont on a toujours pensé qu'il allait réduire les coûts de chauffage. On voit que les coûts de chauffage augmentent. Nous attendons donc à l'issue de cette expertise d'être renseignés sur ce point-là.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Nous avons reçu la semaine passée le rapport de Technoservice, qui mentionne effectivement la comparaison entre le chauffage à gaz qui était avant à l'école de Villars-Vert et le chauffage à mazout au Centre sportif. Le dossier est assez technique et assez compliqué. Je le soumettrai au Conseil communal. Concernant le compte 2903.312, le chauffage à distance Fricad a été mis en service à l'école de Villars-Vert en octobre 2011 et jusqu'alors il y avait le chauffage à gaz. Le rapport du nombre de kilowatts par année est beaucoup moins élevé grâce au chauffage à distance. L'étude de Technoservice a porté de 2011 à 2012. Il ressort au niveau énergétique et d'exploitation que les prix sont identiques. De plus, nous sommes en conformité avec la nouvelle loi sur l'énergie du 7 février 2012, qui impose l'assainissement des systèmes de production d'eaux chaudes sanitaires qui doit être couverte à 50% par une énergie renouvelable. Cela aurait péjoré la comptabilité de la variante si nous étions restés au gaz puisque toujours, selon le rapport de Technoservice, cette mise en conformité aurait coûté des dizaines de milliers de francs. Avec Fricad, nous disposons également d'un chauffage écologique. Les frais fixes s'élèvent à CHF 32'400.- et les frais d'énergie d'exploitation CHF 57'600.-, ce qui fait que nous arrivons à un total de CHF 90'000.-. Avec le gaz, les frais d'entretien et d'amortissement s'élevaient à CHF 15'986.- et l'énergie à CHF 70'560.- ce qui fait un total de CHF 86'546.-. Dans ce cas, le comparatif au niveau coûts est de CHF 30'354.- par an en défaveur de Fricad.

Mais il y a une justification à cela. Jusqu'en 2011, avec le chauffage à gaz, les frais d'entretien étaient comptabilisés dans le compte 2903.314, entretien et rénovation, et non comme en 2012 sous le compte 2903.312 ce qui effectivement explique la différence. Concernant le compte 341.312, compte du Centre sportif du Platy, la pertinence a été mentionnée tout à l'heure par rapport à Fricad. Le Platy était chauffé jusqu'en 2010 au chauffage à mazout. Le coût moyen des six dernières années pour le chauffage à mazout était de l'ordre de CHF 61'000.- et Fricad CHF 58'000.- donc il y a un moindre coût de CHF 3'000.- par année. En 2013, suite aux transformations de ventilation que vous avez acceptées, le coût énergétique chauffage et électricité devait être encore réduit. Nous avons effectivement rempli la citerne de l'ordre de 20'000 litres. Ce qui péjore les coûts pour 2012. Enfin, l'installation de la nouvelle ventilation vers la fin 2012 et les travaux prévus pour la réfection du Centre sportif diminueront encore le coût énergétique du chauffage et de l'électricité. Il faut maintenir dans la citerne à mazout une certaine quantité de mazout puisque Fricad est interruptible.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. En page 20, le poste 580.351.15, contribution à la répartition de l'aide sociale par district, là aussi certes c'est une dépense liée. Toutefois, on voit que c'est un peu la navigation à vue entre les comptes 2011, le budget 2012, les comptes 2012. C'est un peu les montagnes russes. Peut-on nous expliquer à quoi est due cette différence ?

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Meyer pour le Conseil communal, suppléante de M. Gasser ce soir.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communal. En fait, en 2012, la situation financière des habitants de notre canton s'est péjorée. Nous avons de plus en plus de chômeurs en fin de droit et, de ce fait, l'aide sociale est mise à contribution dans tout le district. Sur la totalité du district, il y a eu CHF 15 mios d'aide sociale qui a été apportée à différents bénéficiaires. Cette aide sociale est prise en compte par l'Etat. L'Etat nous rembourse CHF 7.5 mios environ, le 50%, et après le solde, CHF 7.5 mios, est réparti entre les communes du district au prorata de leur population. Donc, la somme de CHF 7.5 mios est divisée par la population du district et, pour la commune de Villars-sur-Glâne, nous avons dépensé environ CHF 500'000.- d'aide sociale. Notre participation au décompte du district représente CHF 850'000.- moins CHF 500'000.-. Il nous reste donc environ CHF 372'000.- à payer. C'est un système qui est aléatoire parce que l'Etat ne comptabilise pas ses remboursements sur la même période où nous comptabilisons les dépenses.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Vorlet.

Mme Martine Vorlet, Conseillère générale. J'ai deux remarques, dont une en page 18, sur le poste 540.365.10. L'intervention que je fais, je la fais en qualité de directrice de l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine. Je souhaite apporter un complément au message concernant le poste subventions aux mamans de jour. Il est vrai que la différence entre le budget et les dépenses est particulièrement élevée. Les raisons de ce dépassement sont diverses. La nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Son objectif est de favoriser la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle des parents. L'Etat a enfin décidé de contribuer financièrement aux frais de garde des enfants. La subvention doit être entièrement accordée aux familles afin de faire baisser les tarifs, mais elle n'a pas pour vocation d'alléger la contribution communale. Cette loi a eu des incidences sur les communes, puisqu'elles ont dû recenser les besoins et créer les structures adéquates pour conclure des conventions avec les structures existantes. Par ailleurs, elles ont maintenant l'obligation de compenser la différence entre le prix payé par les parents et le prix coûtant net de la structure d'accueil. Pour ce qui est de l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine, une augmentation du salaire des assistantes parentales avait été approuvée par les communes pour une application dès janvier 2012. La rémunération d'une maman de jour est passée de CHF 5.17 net de l'heure de garde et par enfant à CHF 5.92. Cette augmentation n'a pu être que faiblement répercutée sur les tarifs, compte tenu des directives de l'Etat. Elle a donc été imputée principalement sur la subvention des communes. Ceci explique en partie le dépassement du budget 2012.

L'autre raison de ce dépassement réside dans le fait que la demande en accueil extrafamilial est en forte croissance dans notre Commune. L'Association y a répondu au mieux même si le nombre d'assistantes parentales n'est pas encore suffisant pour absorber toutes les demandes. Actuellement, nous travaillons avec 16 assistantes parentales domiciliées à Villars-sur-Glâne. L'Association répond donc aux besoins d'un grand nombre de familles dont les horaires de travail sont irréguliers, variables, ou sur appel et elle complète l'offre en matière d'accueil extrascolaire. Les heures de garde, surtout en ce qui concerne les enfants avant la primaire, ont augmenté de 29% pour atteindre un total de 35'850 heures. Ce sont 70 enfants en âge préscolaire et 19 enfants en primaire qui ont été accueillis par les assistantes parentales de Villars-sur-Glâne. Cela représente pour les enfants, avant la primaire, un volume équivalent à 15 places théoriques en crèches. Le coût moyen annuel pour la Commune d'une place en accueil familial est de CHF 6'480.-, alors qu'il est au moins deux fois plus élevé en crèches. Et pour conclure, il convient de garder à l'esprit que cette subvention communale peut également grandement varier d'une année à l'autre. Il suffit parfois de l'établissement d'une ou de deux familles à revenus modestes qui sollicitent beaucoup le service pour alourdir la contribution de la Commune.

A la page 20, le compte 580.365.20, aide au logement, lors de la séance d'approbation du budget 2012, le groupe PLR avait informé l'assemblée qu'il ne manquerait pas d'être vigilant sur l'évolution du compte aide au logement. Nous constatons sur ce poste un dépassement des dépenses de CHF 12'581.- par rapport au budget et il dépasse également les dépenses comptabilisées en 2011. Comme le prévoyait notre formation, nous sommes donc bien loin des CHF 15'000.- à 20'000.- en dessous du budget que nous faisait miroiter M. Gasser lors de l'adoption du règlement d'aide au logement en septembre 2011. Lors de l'adoption de ce règlement, la Commission financière avait rendu attentive l'assemblée au fait que le montant de l'aide globale qui serait accordé n'était pas limité. Il s'agissait, dès lors, d'un blanc-seing pour les cinq prochaines années pour un montant qui pourrait, en théorie en tout cas, dépasser largement le budget, soit environ CHF 1.2 mios sur cinq ans. Les craintes émises par la Commission financière se confirment en ce premier exercice puisque le budget a été dépassé de 5.25%. A l'heure où nous devons attirer de nouveaux habitants, financièrement solvables pouvant participer par leur contribution fiscale au bien-être de toute la population de notre Commune également et surtout des moins favorisés, ce règlement de l'aide au logement, qui sera en vigueur jusqu'en 2016, continue. On en a aujourd'hui encore une fois la preuve qu'on favorise avant tout l'établissement et l'enracinement d'une population, qui nécessite la mobilisation de budgets sociaux élevés. La publicité faite autour de cette aide par les régies immobilières, afin de louer leurs appartements villarois, est proprement scandaleuse et coûte extrêmement cher à notre Commune. Nous demandons instamment

au Conseil communal d'agir contre ce genre de pratiques. Nous demandons également à ce que le règlement d'exécution soit révisé par le Conseil communal, afin de modifier les critères d'attribution pour que les budgets futurs n'explorent pas. Nous précisons encore une fois que le Canton a fortement augmenté les déductions fiscales en faveur des familles ce qui fait que les critères d'attribution, datant de la mise en vigueur du règlement, ne sont plus d'actualité.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je me prononcerai à la place de M. Gasser, absent ce soir. Concernant la dernière remarque sur l'aide au logement, nous avons pris acte de ce que le groupe PLR vient de dire. Il est vrai que lorsque nous avons prorogé le règlement concernant l'aide au logement, il était convenu d'essayer de contenir les demandes, mais il est vrai également que la Commune de Villars-sur-Glâne, sans vouloir dire qu'elle est attractive pour les bas revenus voire pour les cas sociaux, tient quand même à garder, dans le cadre de sa bonne situation financière, un caractère social avéré. Comme l'a dit M. Pythoud, il n'est pas question que nous virions radicalement de bord et que nous fassions la course aux bons revenus. Nous pouvons certes aujourd'hui dire que cette part de l'aide au logement a augmenté. Il est vrai que nous devons essayer de limiter sa portée, mais il est vrai aussi que nous devons faire preuve d'un minimum de solidarité à l'égard des personnes qui, comme vous le savez, subissent de plein fouet passablement d'effets de la crise économique. Vous savez qu'il y a eu, non seulement, une augmentation du chômage comme vous l'a dit Mme Meyer, mais aussi des effets de réduction du revenu qui se sont ressentis malheureusement sur les demandes d'aide sociale, les compléments de budget des personnes qu'on appelle les working poor, mais aussi évidemment sur les aides au logement. Je vous donne quelques statistiques pour l'année 2012. Il y a eu 175 demandes déposées parmi lesquelles 154 ont été acceptées, 20 refusées voire annulées et une est en suspens. Parmi les demandes acceptées, 100 concernent les familles, 41 les familles monoparentales et 13 des rentiers AVS/AI. Voilà ce que je voulais ajouter comme complément.

Chapitre 6 Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. En page 22, compte 650.427.20, revenu des billets de stationnement, les comptes 2012 affichent CHF 0.- et le budget 2012

CHF 10'000.-. La Commission financière a été interpellée par la vacuité des revenus liés à ce poste et a demandé des renseignements, en particulier, sur le nouveau et flambant parking de Villars-Vert. Nous avons constaté que ce parking rencontre un succès très mitigé. J'y suis passé à toutes les heures du jour, de la nuit, du week-end et de la semaine. Ce parking est à moitié vide. Au moment où on nous avait demandé ce crédit, on nous avait dépeint ce parking comme étant absolument indispensable ou encore comme ne permettant pas d'absorber le surplus de voitures dans le quartier de Villars-Vert. La Commission financière a, dès lors, reçu un rapport à ce sujet. Il en ressort qu'effectivement ce parking est à moitié vide et, encore, cette moitié est atteinte par la location de plusieurs places au garage Opel tout près, ce qui n'était quand même pas le but initial de l'investissement communal. Donc elle demande que notre police intercommunale fasse des contrôles intensifiés du parking dans le quartier de Villars-Vert puisqu'on constate que, malgré le nouveau parking, le parking sauvage continue. La Commission financière est aussi d'avis que le parking de l'école de Villars-Vert devrait être pris en compte dans toute la problématique du parcage dans ce quartier et que son accès devrait en être, peut-être, différemment réglementé. Ensuite, on constate donc qu'en 2012, il n'y a aucun revenu pour ce parking alors que ce dernier a été ouvert en novembre 2012. On nous a donc dit que la gratuité avait été offerte durant les deux premiers mois de son ouverture, soit novembre et décembre 2012, mais la Commission financière n'a encore jamais su qui a décidé cela et pourquoi. On constate que, pour les deux derniers mois de 2012, le parking était plein et, comme par hasard, au premier janvier 2013, il est à moitié vide. La Commission financière souhaiterait tout de même avoir des explications complémentaires sur l'avenir, l'affectation future, le bien-fondé et les déceptions légitimes que doit engendrer ce parking au sein du Conseil communal.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. La décision de créer ce parking avait pour but de trouver une solution de parcage pour Villars-Vert. Nous avons démontré, et cela avait été accepté par l'ensemble des partis, que cette nécessité existait bel et bien. La question a été posée du prix. Nous avons adapté le prix à ce qui avait été estimé juste par le Conseil général. La fonction de ce parking, de limiter le parcage sauvage, fonctionne quand même. La police intercommunale a constaté une diminution de ce parcage. Par contre, effectivement, les voitures qui ont disparu à Villars-Vert ne se retrouvent pas forcément dans le parking. On imagine que ces gens sont allés parquer par exemple au Centre commercial, où on peut le faire en permanence. Effectivement, il n'y a pas eu le rush attendu sur la location des places de parc. Concernant l'entrée en service de ce parking, les travaux ont

été terminés dans le courant du mois de novembre et les personnes qui disposaient d'une place et qui l'avaient payée ont pu en profiter gratuitement jusqu'au premier janvier. Cela a été décidé de manière à attirer les locataires potentiels, mais n'a pas eu un effet très efficace. Néanmoins, seules les personnes autorisées, qui avaient déjà reçu leur vignette, pouvaient stationner à cet endroit au mois de décembre. Il n'y a donc pas eu une gratuité générale pour l'ensemble de la population et la police intercommunale a commencé ses vérifications et ses amendes à ce moment-là. Pour l'occupation du parking, j'ai communiqué les chiffres à la Commission financière, au début du mois. 28 places sont utilisées par les habitants de Villars-Vert et 10 places ont été louées temporairement au garage Opel, dont je conçois que ce n'est pas le but. C'est aussi un accord avec le garage et ces places peuvent être récupérées à tout moment et sont à disposition des habitants. Dans l'intervalle, 4 places ont été louées dans le courant de ce mois, ce qui porte à 42 places sur les 60. La police intercommunale continue à être vigilante sur les problèmes de parcage à Villars-Vert et nous allons suivre l'évolution dans le courant de l'année de telle manière que ce parking soit plus occupé. Le Conseil communal est toujours attentif à ce qui se passe, mais cela est peut-être un peu tôt pour changer radicalement la direction du navire. Je suis à votre disposition pour des questions complémentaires.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Je ne pense pas que la situation soit catastrophique. Effectivement, on a fait un investissement pour le parking, vu qu'il manquait des places de parc. Je crois bien que ce service ne coûte pas tellement cher. Il y a quelques solutions qu'on pourrait envisager. La police doit continuer à surveiller pour faire appliquer la loi. De toute façon, 42 places occupées sur 60, c'est une bonne chose.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. La police fait des contrôles. C'est beaucoup plus facile de sanctionner les gens si on peut leur dire qu'ils n'ont qu'à louer une place dans le parking. Je pense que c'est une bonne chose d'avoir réalisé ce parking. A la fin de l'année, on aura un résultat plus parlant et plus représentatif de la situation. S'il convient de changer la politique mise en place, nous le ferons.

M. Jean-Yves Pittet, Conseiller général. A Villars-Vert, les polices passent les unes après les autres pour mettre les amendes. C'est une fois la cantonale, une fois la communale et une fois la communale de Fribourg. C'est presque un sport traditionnel vu que c'est trois à quatre fois par jour. Au niveau des places de parc, le parking des écoles est envahi le soir par des camionnettes. Ce sont des entreprises qui parquent leur voiture pour le week-end et

je trouve qu'il y a quelque chose d'un petit peu aberrant. Les visiteurs qui veulent venir à Villars-Vert n'ont pas de places visiteurs. C'est limité à trois heures. Je pense que des places de parc à CHF 50 – 60.-, c'est trop cher. J'imagine que c'est pour cette raison que les gens n'y vont pas. Il y a quand même un sérieux nœud au niveau de l'utilisation des places. Pour les places le long des routes, il ne faut pas dire que cela ne sert à rien de les supprimer. Elles sont déjà quasi-inexistantes. Auparavant, où il n'y avait pas les places délimitées comme maintenant, il y avait une bien meilleure répartition des voitures. De toute façon, il y a un nombre conséquent de voitures à Villars-Vert. D'une certaine manière, on ne fait que déplacer un problème qui restera.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Le Conseil communal a pris note de la remarque et l'intégrera dans la politique à mener à l'avenir dans ce secteur.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 8 Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Comptes d'investissements

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Comptes du bilan

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. François Grangier, Conseiller général. Cela concerne les mêmes demandes que j'ai déjà faites plusieurs fois au ministre des finances concernant les avances à termes fixes qui sont au bilan. Pourrions-nous avoir les échéances et les taux mentionnés pour chaque type de comptes ?

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je pense que cela peut être fait sans trop de complications.

Comptes de fonctionnement 2012 par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Avant de passer au vote d'ensemble, j'ouvre la discussion si quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote. Celles et ceux qui approuvent les comptes 2012 sont priés de lever la main.

Les comptes 2012 sont approuvés à l'unanimité.

5. Rapport de gestion 2012

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Vous avez tous pu prendre connaissance de ce rapport de gestion. Je vous rappelle qu'il n'est pas soumis au vote. Il est seulement là à titre informatif. Je passe la parole au Conseil communal pour des informations complémentaires.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je n'ai pas à ce stade d'informations complémentaires à vous donner, mais c'est très volontiers que le Conseil communal reste à disposition pour répondre à des questions.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Le groupe socialiste dans son ensemble tient à relever la qualité de la présentation et surtout le contenu de ce rapport de gestion. Dans son introduction, Mme la Syndique souligne l'importance des relations intercommunales et l'investissement, tant temporel que factuel, que ces relations imposent. Il est par contre erroné de sa part d'affirmer que nous sommes comme les autres communes opposés à la création de l'ARS car nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer puisque notre camarade Préfet a fait retirer le message avant même qu'il nous soit officiellement soumis.

Dans cette introduction, il est fait mention d'une étude d'implantation du futur bâtiment administratif. Nous souhaitons être mis au courant des différents lieux présumés avant que le crédit pour le concours d'architecture nous soit soumis. En effet, nous avons moyennement apprécié le fait que le lieu de l'implantation de notre quatrième école soit décidé sans que le Conseil général, qui est tout de même le représentant de l'ensemble de notre population, n'ait eu ne serait-ce qu'un mot à dire sur son emplacement. Finalement, de cette introduction, nous félicitons l'entièreté de notre administration et son système de gestion pour avoir passé avec succès l'examen des inspecteurs du travail lors de leur visite inopinée.

En page 15 de ce rapport, nous nous posons la question du pourquoi que la délégation des Finances n'a jamais œuvré et quelle est finalement l'utilité de cette délégation. En page 17, la Commission du Feu et Protection de la population affiche un poste vacant. Est-ce qu'il l'est toujours ? Si oui, j'encourage un membre de notre Conseil général à se porter candidat pour le compléter. En page 18, la Commission des Services techniques Environnement Energie et Agenda 21 n'a jamais siégé. Nous savons que cette Commission est la fusion de deux anciennes Commissions. Si elle n'a jamais été appelée à se réunir, nous aimerions des explications quant à cet état de fait. Suite à l'approbation tout à l'heure de notre nouveau règlement, nous savons que la Commission de politique sociale doit revoir le nombre de ces membres qui doit se composer en principe de 7 membres. Nous invitons le Bureau à mettre cette élection à l'ordre du jour du Conseil général, qui suivra directement l'approbation du règlement par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts.

En page 21, il apparaît que le travail de la réception est couvert par un taux de 105%, dont un temps plein à 100%. Un simple pourcent représente deux heures de travail. Est-ce bien comme cela qu'il faut l'entendre ? En page 26, nous soulignons le travail conséquent de notre administration, qui a permis d'enregistrer une diminution de la dette par habitant de 7.9% tout de même. Même si nous sommes encore loin de la moyenne cantonale, gageons que ces perpétuels efforts nous rendent chaque jour plus solides, car le taux de personnes

en quête d'emploi dans notre Commune est, avec celui de nos autres voisins que sont Fribourg et Marly, malheureusement le plus élevé du canton. Ces constatations doivent nous forcer à rester vigilants quant à la préciosité des aides que notre Commune est en mesure d'apporter et qui sont mentionnées dans le chapitre 5.7 de ce rapport. Le nombre de dossiers a presque doublé dans la zone 4, à savoir Cormanon-Est. C'est un quartier dont nous ne comprenons toujours pas vraiment de quelle population il se compose. Nous avons surestimé le nombre d'enfants lors de sa création. Nous avons surestimé le nombre d'utilisateurs des TPF au point que nous n'arrivons plus à supprimer ces fameux détours durant les vacances estivales. Nous n'entendons jamais parler d'une fête de quartier et, s'il n'y avait pas notre administration et un centre commercial, gageons bien qu'une partie d'entre nous n'y mettrait jamais les pieds. Lors de sa construction, certaines voix s'étaient élevées contre le plan d'aménagement, faisant penser à certaines cités des grands centres urbains européens que nous sommes en train de détruire. Restons attentifs et disposés à mettre certains moyens pour améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants de ce quartier, afin de ne pas voir encore le nombre de dossiers de l'aide sociale augmenter si ça continue. Nous devons soutenir ceux qui viennent à nous et ne pas être tentés de les envoyer ailleurs, sous prétexte qu'on pourrait les remplacer par d'autres, meilleurs payeurs peut-être. Cette attitude serait probablement scandaleuse et nous nous engageons à ne jamais entamer une discussion qui vise à rabaisser celle ou celui qui nous tend la main. En page 62, et comme le rapporte notre quotidien préféré La Liberté en date du 11 mai dernier, nous saluons les avancées du projet « Au bois d'mon Cœur ». J'ose suggérer que les membres du Conseil général se déplaceront massivement lors de son inauguration, afin que ce projet soit connu par chacune et chacun d'entre nous pour que nous en soyons aussi le relais auprès de notre population. Pour l'excellente qualité de ce rapport et le travail auquel il se réfère, le groupe socialiste vous propose d'en donner décharge au Conseil communal comme il nous le demande en page 81.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je pense qu'on peut tout à fait donner décharge au Conseil communal. Je passe la parole au Conseil communal.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit Mme Spicher. J'aurais retenu surtout l'excellente qualité que la « camarade » a soulignée. Je la remercie pour toutes les questions qui sont posées. Nous lui répondrons bien sûr. En particulier, je peux vous assurer que le Conseil communal n'a, pour l'instant, aucune vue particulière pour l'implantation de son bâtiment administratif, mais vous serez informés à temps.

6. Elections à la présidence et à la vice-présidence

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Nous commençons par l'élection d'un nouveau Président du Conseil général. Je passe donc la parole au Conseil général pour les propositions.

M. François Page, Conseiller général. L'an dernier, à pareille époque, le groupe PDC a présenté la candidature de Mme Defferrard pour la vice-présidence de notre Conseil. Elle a été brillamment élue et c'est en toute logique que nous vous la présentons aujourd'hui pour la présidence. Au-delà de la logique, nous sommes persuadés que notre candidate sera à la hauteur dans les diverses tâches dévolues à la présidence de notre assemblée. Je ne vais pas vous faire l'affront de vous présenter notre actuelle vice-présidente, mais juste peut-être vous rappeler que Mme Francine Defferrard, Avocate de profession et Conseillère générale depuis 2008, est membre du comité du PDC de Villars-sur-Glâne. Le groupe PDC la recommande donc chaleureusement à vos suffrages.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Je ne vais pas faire une autre proposition. Je vais juste faire une toute petite intervention. En 2008, le groupe PS avait refusé d'élire Mme Francine Defferrard que le groupe PDC lui présente aujourd'hui. En effet, sa toute récente nomination en tant que Conseillère générale était la seule et unique pierre d'achoppement. Aujourd'hui, sans avoir d'autres ambitions que de démontrer que cela était vraiment notre seule réserve, le groupe socialiste, à l'unanimité, va accorder sa voix à Mme Defferrard. Nous invitons nos collègues du Conseil général à faire de même afin de lui assurer sa brillante élection.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Nous passons au vote. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins. En attendant le retrait et le dépouillement des bulletins, je me permets d'avance de tirer ma révérence en tant que Président du Conseil général. Avec la séance de ce soir, lors de ma présidence, j'aurai eu l'honneur de diriger quatre séances de notre Conseil. A cela, s'ajoutent encore trois séances du Conseil d'Agglomération. En effet, je dois remercier à la fois le Conseil général et la délégation de Villars-sur-Glâne pour m'avoir fait confiance et donné la possibilité de représenter la Commune également à la tête du Conseil d'Agglomération. Mêlant ces deux présidences de front, passant d'un bateau de croisière à un transatlantique, j'ai parfois eu à affronter des bourrasques et à éviter quelques icebergs même si ce soir, à un certain moment, je me suis senti comme le capitaine du Titanic. Mais

comme on le dit, l'important est de ne pas couler et d'arriver à bon port. Avec vous, j'ai donc appris un tant soit peu à naviguer d'une île à l'autre de cette Commune, d'un archipel à l'autre de l'Agglomération. Et pour moi, cela a été, et ça le restera, une expérience précieuse dont je me souviendrai avec grand plaisir. A ce sujet, je vous remercie toutes et tous pour votre appui et parfois pour votre indulgence. Un grand remerciement va aussi aux membres du Bureau du Conseil et également un grand merci au Secrétaire communal et aux collaborateurs de la commune pour tous les précieux services qu'ils m'ont rendus. Et maintenant, à la fin de cette séance, je vais céder ma place et rentrer dans les rangs, mais je suis sûr que mon successeur, en l'occurrence et sans peur de trahir un secret de polichinelle, mon actuelle vice-présidente, Francine Defferrard, sera brillante parce qu'elle en a toute les qualités. Mon dernier mot va à mes deux filles, Luana qui étudie à Neuchâtel, Estelle qui est actuellement aux États-Unis pour un séjour linguistique et, en particulier, à mon épouse qui est présente ce soir dans la salle. Pour elle, comme pour mes filles, cela n'a pas toujours été facile de supporter mes absences. Je ne peux donc que leur exprimer ma gratitude. Et comme dans l'Odyssée, je dis à ma chère Pénélope d'arrêter de tisser, voire de défaire la toile, puisqu'après un long périple ton « Ulysse » de mari rentrera pour se reposer et y restera un bon bout de temps. Merci à toi, à vous toutes et tous.

Nous passons à la proclamation des résultats.

Bulletins distribués	46
Bulletins rentrés	46
Bulletins blancs et nuls	3
Bulletins valables	43
Majorité absolue	22

Mme Francine Defferrard est élue Présidente du Conseil général avec 43 voix.

Ma chère Francine, laisse-moi te complimenter pour ton élection à la présidence du Législatif de notre Commune. Tu es donc la première citoyenne de Villars-sur-Glâne et cela est amplement mérité. J'ai le plaisir de te passer la parole.

Mme Francine Defferrard, nouvelle Présidente du Conseil général. C'est avec un très grand honneur, mais aussi avec reconnaissance et humilité, que j'accueille cette élection. J'en suis très touchée. Soyez en tous remerciés. Cher Marc'Aurelio, l'année 2012-13 est à marquer d'une pierre blanche dans ton jardin personnel. De par ton activité de Président, tant au sein du Conseil général qu'au sein de l'Agglomération, tu peux être fier du travail accompli. Tu as

mené nos débats avec dextérité, tact et efficacité. Je voudrais souligner le ton coloré et enchanteur de ta voix. Je suis certaine que tous les Conseillers généraux se joignent à moi pour te remercier. Je les invite à t'applaudir chaleureusement. Pour toi, j'ai confectionné une petite carte de ton activité au sein de notre Conseil général 2012-13. Elle n'est pas d'une utilité immédiate. Elle te sera utile dans quelques années lorsque tes souvenirs de ta présidence se seront quelque peu estompés. Et maintenant, j'ai un petit mot personnel et une citation. Je suis arrivée à Villars-sur-Glâne en septembre 1969, c'est vous dire mon âge, et, depuis lors, je n'ai plus jamais quitté la Commune, c'est vous dire la profondeur des mes racines. Je fais partie de cette génération de Villaroises et Villarois qui ont appris à skier sur les pentes, fort raides à mon âge, du quartier actuel des Dailles. J'ai lugé sur ce que nous appelions, à l'époque, la nouvelle route, à savoir l'actuelle route du Soleil. A ce moment-là, on formait un petit train à la hauteur du chemin de la Pépinière, près de Moncor. On dévalait la nouvelle route. On passait devant l'ancienne école du Village pour s'arrêter au carrefour près de la Grange, à ma droite.

Et maintenant, je passe à la citation. Il y a trois façons d'agir avec sagesse selon Confucius : la première, la plus noble, la contemplation, la deuxième, la plus simple, l'imitation et la troisième, l'expérience. L'expérience, je n'en ai point. Je ne peux, dès lors, compter dessus. L'imitation, j'essaierai de faire aussi bien que mon prédécesseur. Et finalement, la contemplation, si je devais perdre le fil des débats, je vous rassure que je ne le souhaite pas, vous voudrez bien mettre cela sur le dos de la contemplation. Je vous rappelle la plus noble des façons d'agir avec sagesse. Je sais pouvoir compter sur le respect et la bonne volonté de chacun d'entre vous. Cela ne vous empêchera pas de défendre votre position, de la maintenir même en cas de vent contraire. Je sais surtout que nous avons tous en commun la défense des intérêts, du bien-être de nos concitoyennes et concitoyens et que nous poursuivrons nos débats dans l'esprit constructif qui règne au sein de notre Conseil général. Je voudrais saluer la présence de représentants de la Commune de Zagorz en Pologne. Vous avez pu assister ce soir à un très large éventail de tous les actes que peut faire un Législatif au sein d'une commune. Nous avons approuvé les comptes, discuté d'un investissement urgent pour un bâtiment communal, révisé le règlement qui régit notre fonctionnement et nous avons procédé à une élection importante pour le Législatif. Je voudrais les remercier pour leur patience. Je voudrais remercier mon groupe pour son soutien. Les remerciements s'adressent également à ma maman et à ma sœur qui sont présentes ce soir. Avec tous les autres membres de ma famille et tous mes amis, vous êtes la source de mon énergie constamment renouvelée. Plusieurs mots me disent que, dès ce soir, je pourrai bénéficier d'une seconde source d'énergie. Je terminerai par une pensée

émue pour mon père. C'est lui qui a attisé mon intérêt pour la vie au sein de la Cité. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Je l'ai déjà dit ; elle est vraiment brillante et vous aurez enfin la satisfaction de ne plus avoir quelqu'un qui écorche les mots en français. Nous passons à l'élection du vice-président du Conseil général. Pour cette élection, je passe la parole au Conseil général pour des propositions de candidature.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous présenter comme candidat à la vice-présidence, Peter Schnyder. Il a le même nom que Mme la Syndique et cela doit nous porter bonheur. M. Schnyder est né le 1^{er} juillet 1971 à Gampel, dans le Haut-Valais. Après avoir suivi un apprentissage commercial à Sion, il a emménagé à Fribourg en 1990. Sa fibre romande l'a amené du Haut-Valais pour son apprentissage vers la cité de Sion. Depuis 1998, il habite à Villars-sur-Glâne. Il a traversé l'océan pour aller en Amérique. Il a choisi Montréal, la belle province, pour des raisons de formation dans un MBA. Cette formation s'est terminée en 2002 dans la cité « lumière » qui est Paris. Depuis 2002, il travaille pour l'Administration des finances du Canton de Berne, comme chef de groupe. Il y dirige une équipe de neuf collaborateurs. Il est père de deux enfants, 7 et 9 ans, un garçon et une fille. Il est membre du Comité Pro Natura de Fribourg. J'espère que mes propos vous feront confiance et que vous accorderez les votes à M. Schnyder.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Ce n'est pas une proposition. C'est une simple remarque. En effet, nous rappelons tout simplement qu'au début de la législature un contrat a été passé entre les divers groupes afin que l'on établisse les différents ordres Président et Vice-président. Ce soir, nous prenons acte avec satisfaction que le groupe des Verts a désigné une personne. Néanmoins, nous regrettons qu'il ait fallu autant de tergiversations, dans la mesure où chaque groupe savait à l'avance quel était son tour et c'est la raison pour laquelle j'interviens dans ce sens en espérant que, par la suite, ce contrat sera respecté selon ce principe.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Je passe la parole à Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Cette candidature a été parfois difficile à obtenir. La gauche plurielle soutient pleinement la proposition des Verts qui nous est faite ce soir. Pour montrer notre reconnaissance à ce parti, qui se sentait trop jeune, trop

inexpérimenté, composé de trop d'élus aux tâches professionnelles, personnelles et citoyennes trop copieuses, nous tenons à offrir ce soir à chacun de ses représentants une rose rouge, comme il se doit, afin de leur signifier notre profonde reconnaissance.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Nous passons au vote. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins. Mme la Syndique voudrait vous adresser quelques mots en attendant la fin du vote.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je vais prendre dignement congé de vous, M. le Président sortant, et vous dire que vous avez ce soir beaucoup parlé de marine. Malheureusement, je n'ai pas le pied marin. Néanmoins, j'ai pu constater, au cours de votre période durant laquelle vous avez présidé ce grand navire qu'est le Conseil général, que jamais il n'a été question de navigation sur un bateau ivre à l'instar de ce que voudrait Rimbaud et qui aurait peut-être amené un certain piment dans cette assemblée. Pas plus d'ailleurs que vous n'avez dirigé le bateau du hollandais volant, même si vous avez comparé votre mandat au Titanic. Cela dit, M. le Président, permettez-moi de relever que je tiens, à l'instar de Mme la Présidente nouvellement élue, à vous féliciter et vous dire que votre accent du Sud nous manquera. Mais, je voudrai également souligner que j'ai apprécié le bel exemple de démocratie que nous avons vécu ce soir en particulier, mais aussi au cours de votre mandat et qui vous a été source d'expérience politique selon laquelle un Président peut être chahuté par ses troupes, sans que cela ne pose problème à qui que ce soit. Pour nos amis polonais, qui sont ici avec nous et que je remercie d'ailleurs de leur assiduité, j'espère qu'ils auront pu vivre en direct l'exemple de ce qu'est la démocratie dans notre pays et que cela leur a montré que, finalement, le peuple a toujours la parole et ses représentants passent avant ceux qui sont à la tête, soit d'un Législatif soit d'un Exécutif. Cela dit M. le Président, je vous souhaite bon vent pour regagner les rangs comme il se doit. Vous allez passer à la rame cette fois-ci, ce qui sera tout à fait bon pour le navire qui pourra certainement avancer parce que je me suis laissé dire que vous êtes un sportif accompli.

Madame la Présidente du Conseil général, d'abord permettez-moi, au nom de mes collègues mais aussi en mon nom personnel, de vous féliciter chaleureusement pour la brillante élection que vous avez vécue ce soir. Election d'ailleurs largement méritée parce que vous avez été un soutien infailible pour votre prédécesseur. Il est très important qu'un Président puisse compter sur une Vice-Présidente et ce n'est pas mon féminisme qui va dire le contraire. Madame la Présidente, je suis certaine que vous saurez apporter à cette assemblée toute votre expérience, sagesse et, surtout, le vécu que vous avez eu pendant cette année où vous étiez plus ou moins condamnée à l'inaction.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Nous passons donc à la proclamation des résultats.

Bulletins distribués	46
Bulletins rentrés	46
Bulletins blancs et nuls	11
Bulletins valables	35
Majorité absolue	25

M. Peter Schnyder est élu Vice-président du Conseil général avec 35 voix.

M. Peter Schnyder, Conseiller général. Je vous remercie beaucoup pour la confiance que vous me témoignez. Ces derniers jours, j'étais un peu troublé. Nous avons dû beaucoup discuter pour savoir comment faire pour bien faire. On est persuadé qu'on a trouvé une bonne solution. J'ai un certain respect pour cette tâche. Je me réjouis, Francine, de te soutenir durant cette année et de faire ensemble pour que cela se passe bien. J'ai aussi de la chance, car j'ai pu participer à la Commission financière, très importante et qui m'a donné l'opportunité de travailler avec les collègues des autres partis. Je me réjouis aussi maintenant d'assumer cette tâche de Vice-Président.

7. Divers

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je voudrais vous demander de mettre à l'ordre des divers uniquement des choses importantes car la séance a été longue et nous voulons encore faire plus ample connaissance avec la délégation polonaise. Je passe la parole à M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je vais rester dans le fil rouge du Président puisque nous abordons un thème que l'on pourrait appeler un long fleuve qui n'a rien de tranquille. Il s'agit du processus de fusion intercommunale. Le PCS voudrait partager son souci quant aux méandres du processus de fusion intercommunale en cours. Tout d'abord un bref survol historique, il y a dix ans entre 2000 et 2004 se déroulèrent quatre années de fréquentations entre notre Commune et celle de Matran. Elles n'ont débouché sans fiançailles. Notre voisine a été éconduite sèchement car la majorité de nos édiles ont alors estimé que les effets du mariage auraient été trop négatifs sur les finances et la fiscalité de notre Commune.

Il y a 6 ans, c'était en 2007, l'initiative « Fusion 2011 » était signée par 4000 et quelques citoyens dont 800 domiciliés à Villars-sur-Glâne. C'était un ambitieux projet de ménage à cinq, susceptible de créer un centre cantonal fort comprenant Villars-sur-Glâne, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf. Deux ans plus tard, en mai 2009, les Conseils communaux de ces communes auxquels s'est ajouté celui de Marly prennent le relais par une convention par laquelle ils s'engagent dans un processus de discussions en vue d'une fusion à l'horizon 2016. Il y a deux ans, en décembre 2010, coup de tonnerre, le beau projet éclate en deux ouvrant les portes à deux processus. Trois syndicats foulent aux pieds l'initiative fusion 2011 pour un Grand Fribourg. Ils dévient en corner et lancent un processus de fusion séparé sous le label 2C2G, alors que de notre côté, nous patinons. Force est de constater qu'ils vont réussir leur fusion d'ici une année, en 2014. Quel est le succès de leur réussite et avec quels ingrédients ? Ils y croient réellement et ont vraiment besoin les uns des autres. Ils ont formulé un projet de société qui leur est commun. Ils communiquent à l'unisson avec les médias. De plus, ils informent régulièrement la population sur l'avancement des travaux grâce à un site internet. Il y a six mois, ils ont même sondé leurs citoyens pour connaître leur avis. Ils ont enfin planifié des étapes précises pour l'ensemble du processus tant et si bien qu'une votation populaire est déjà prévue pour mars 2014. De leur côté, Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly patinent. Cela frise parfois la débandade quand on lit les propos non concertés des syndicats. C'est bien dommage, mais il manque la plupart des ingrédients qui font le succès des 2C2G. L'un s'appelle transparence et l'autre communication. La situation actuelle n'est pas sans rappeler l'échec de la fusion avec Matran, il y a dix ans. Il nous semble, en effet, que le Conseil communal de Villars-sur-Glâne, une Commune performante avec une taille critique intéressante, privilégiée du point de vue fiscal grâce au bas de laine doré des impôts sur les personnes morales, ne trouve actuellement aucun argument sérieux et convaincant pour aller de l'avant.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal, qu'au terme de l'étape exploratoire actuelle et avant de prendre une décision de principe quant à la poursuite de l'actuel processus de fusion à trois, il y ait un échange de vues approfondi entre le Conseil communal et la COFI. Il serait judicieux qu'un vote indicatif soit organisé au sein de Conseil général pour connaître son point de vue lorsque des réponses éclairantes et documentées auront été apportées par le Conseil communal. Une éventuelle consultation de la population devrait être envisagée. A notre avis, le choix stratégique majeur qui suit ne peut pas être traité par le seul Conseil communal. Faut-il poursuivre le processus ? Faut-il l'arrêter et le geler au vu des problèmes insurmontables à court terme et le relancer dans 10 ans en négociant aussi avec la nouvelle commune de 2C2G, voire d'autres, pour créer d'un seul coup un véritable Grand-Fribourg ?

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Je passe la parole au Conseil communal.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal ne se prononcera pas ce soir sur les questions de fusions, mais vous serez informés en toute transparence en temps opportun.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Je passe la parole à M. Thomet.

M. Samuel Thomet, Conseiller général. J'ai également une intervention sur les fusions et ainsi, vous pourrez y répondre en même temps lors du prochain Conseil général. J'interviens au nom de la jeunesse socialiste représentée et engagée dans tous les Conseils généraux de l'Agglomération fribourgeoise. De nos engagements à la politique de notre Commune, afin de rendre la vie de notre ville aussi agréable que possible pour les habitants de Villars-sur-Glâne, quel que soit leur revenu, leur milieu social ou le quartier qu'ils habitent, la Commune doit permettre à chacun d'avoir accès à des infrastructures culturelles et sportives, à des transports de qualité qu'ils soient publics ou privés, autorisés ou non, ainsi qu'à une politique familiale qui permette un réel choix de mode. Pour cela notre Commune doit, non seulement, garantir et améliorer en permanence les services qu'elle offre, mais également anticiper et avoir une réelle vision de l'évolution des besoins et des défis futurs. Les élus de Villars-sur-Glâne se sont toujours démenés pour offrir à leurs concitoyens le meilleur cadre de vie possible. Nous devons pour cela sans cesse adapter la politique communale à l'évolution de la société, de l'économie et de la prise de conscience écologique.

L'urbanisation du centre cantonal, la mobilité accrue et l'évolution démographique du canton sont autant de raisons qui vont nous obliger à repenser la politique communale et la question de l'échelle des entités politiques s'impose. On peut légitimement se demander si les frontières communales ne sont ou ne seront pas un frein à une politique ambitieuse et visionnaire. Au niveau, par exemple, des infrastructures sportives, l'absence d'une entité communale suffisamment forte au niveau cantonal commence à se faire cruellement ressentir. Les péripéties liées à la construction d'une piscine le montrent clairement. Nous ne remettons pas en cause la bonne qualité des services actuellement proposés par la Commune, mais nous voulons la voir à long terme. Les entités politiques correspondent toujours moins à la réalité de la vie des gens et risquent de devenir un frein à des politiques ambitieuses. D'où notre question au Conseil communal : à moyen terme est-il encore possible de faire évoluer de façon volontaire et efficace les services aux citoyens avec des territoires communaux morcelés au sein d'une même agglomération ? La politique est avant tout une question d'idée et de volonté. Nous craignons cependant que des freins

institutionnels n'empêchent la réalisation d'un centre cantonal dynamique moderne et inventif faisant preuve d'une réelle ambition pour ses concitoyennes et concitoyens.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Je passe la parole à M. Pythoud.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'avais plusieurs interventions, mais je me limiterai à une qui me semble assez urgente et qui est plus terre à terre que les sujets que nous venons d'aborder. Cela concerne la route des Martinets. Comme à la fin de chaque hiver, la boucle des Martinets n'a pas encore été rénovée et se trouve dans un état assez déplorable avec plusieurs grands trous. Cela représente un certain danger notamment pour les cyclistes. Je sais qu'il est prévu de remettre en état ce tronçon. Cela va-t-il se faire cette année ou sinon quand ?

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Je passe la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Les travaux vont commencer. Je ne connais pas la date exacte, mais c'est prévu pour cette année. Je n'ai pas la date exacte. Le crédit a déjà été voté.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Il y a une intervention de Mme Guisolan Cudré-Mauroux.

Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, Conseillère générale. J'ai été interpellée par des parents de Cormanon concernant la sécurité du passage piétons, plus précisément le marquage du passage piétons entre la Migros et l'école. Il n'y a pas de limite claire définie pour que les enfants puissent s'arrêter avant le passage. Ceci le rend assez dangereux dans la mesure où il y a une forte aspiration provoquée par les grands véhicules qui passent. Il serait judicieux que quelque chose soit fait à ce niveau-là.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Je repasse la parole au Conseil communal.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. J'en prends bonne note. Nous allons examiner la situation.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Je voulais juste préciser une chose concernant le quartier de Villars-Vert et les places de parc. J'ai dit précédemment d'enlever quelques places de parc pour la simple et bonne raison que ce sont toujours les mêmes camionnettes

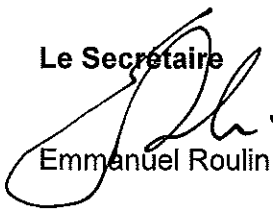
qui parquent le week-end. Ce ne sont pas des places visiteurs. En plus, à la ligne droite qui rentre dans le quartier de Villars-Vert, je voulais proposer de réaliser des ralentisseurs, par exemple, des gendarmes-couchés, car c'est le seul moyen pour que les automobilistes réduisent leur vitesse.

M. Marc'Aurelio Andina, Président sortant. Nous sommes ainsi arrivés à bon port. Dès lors j'invite tout le monde à débarquer pour notre traditionnel apéritif avec la délégation polonaise. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

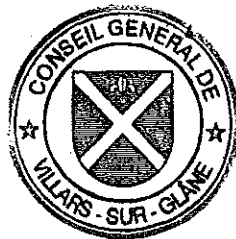
La séance est levée à 22 heures 20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



Le Président

Marc'Aurelio Andina

